

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dury.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mesdames Anne PINON, Bénédicte SIMONIN-THIRIET, Cathy BOUTEILLER, Chantal POULAIN, Maud VAILLANT, Francine LUANS et Messieurs : Patrick ROUSSEL, Philippe MINOT, Maxence RANSON, Philippe CLAVEL, Ludovic DARSIN, Hervé OSTE

Absents excusés : Mme Catherine FRANÇOIS (pouvoir à Mme Anne PINON), Mme Annie FARGE (pouvoir à Mme Bénédicte SIMONIN-THIRIET), M. Arnaud THIEBEAU

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2022
3. Compte-rendu de la mise en œuvre des délégations données au Maire – communication du Maire
4. Modernisation de l'éclairage public des voies métropolitaines – Reprise de la convention de financement
5. Décision budgétaire modificative
6. Travaux d'aménagement du cimetière : choix de l'entreprise
7. Astreintes
8. Prise en charge de frais d'obsèques
9. Dérogation au repos dominical 2023
10. Demandes de subvention
11. Informations Amiens Métropole
12. Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

### **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Est désignée Mme Bénédicte SIMONIN-THIRIET

## **2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Quelques fautes à corriger article 5 et article 9.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **3 – COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE – COMMUNICATION DU MAIRE**

RAS

## **4 – MODERNISATION DE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC DES VOIES MÉTROPOLITAINES – REPRISE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le dossier de modernisation de l'éclairage public des voies métropolitaines, suite aux modifications apportées par la Communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Un audit du parc de l'éclairage public métropolitain avait été réalisé en début d'année et a été corrigé. Il porte le nombre de lanterne à changer à 193 au lieu de 211 initialement. Le montant des travaux s'élève à 90 591 € TTC. La participation financière de la commune s'élèvera donc à 59 335 € sur 8 ans au lieu de 75 465 €.

Cette modernisation de l'éclairage engendrera un gain de 58 264 € sur 13 ans pour la commune, déduction faite de la participation financière à Amiens Métropole.

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **5 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements des comptes concernant le budget de fonctionnement et d'investissement suivant :

### **FONCTIONNEMENT :**

		DÉPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	14209,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8500,00	
73212	Dotation de solidarité communautaire		22709,00
<b>TOTAL :</b>		<b>22709,00</b>	<b>22709,00</b>

### **INVESTISSEMENT :**

		DÉPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	-75600,00	
2116	Cimetières	135000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		5400,00
10226	Taxe d'aménagement		54000,00
<b>TOTAL :</b>		<b>59400,00</b>	<b>59400,00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>82109,00</b>	<b>82109,00</b>

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **6 – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE : CHOIX DE L’ENTREPRISE**

Madame le Maire rappelle que le 12 juillet 2022, le conseil municipal avait approuvé la décision de lancer un appel d’offre pour les travaux d’aménagement du cimetière et de son parking ainsi qu’à solliciter les subventions éventuelles.

La consultation a été réalisée au moyen de la plateforme des marchés publics. Madame le Maire informe le conseil municipal que la Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le lundi 7 novembre dernier. Un certain nombre de critères a été analysé. Elle a proposé d’attribuer le marché, composé de 2 lots à :

Lot n°1: BOUDIER	95 360.00 € HT
Lot n°2: BOUDIER	13 700.00 € HT

Après délibération, approuvé à l’unanimité par les membres du conseil municipal.

## **7 – ASTREINTES**

Madame le maire expose au conseil municipal qu’une indemnité d’astreinte peut être allouée aux agents qui accomplissent des permanences en raison des nécessités de service qui les amènent à collaborer à un service continu la nuit, les dimanches et jours fériés.

Madame le Maire propose que cette indemnité soit versée durant la période hivernale du 28 novembre 2022 au 12 mars 2023 pour notamment les travaux de déneigement et de sablage selon les modalités suivantes :

- Astreinte de nuit (lundi au vendredi) : 10.05 €/nuit
- Astreinte de week-end : 109.28 €/WE
- Astreinte semaine complète : 149.48 €
- Astreinte jour férié : 43.38 €/journée.

Par ailleurs, une indemnité de 16 € par heure est versée en cas d’intervention un jour de semaine. La nuit, le week-end et jour férié, l’intervention est indemnisée à hauteur de 22 € par heure.

Après délibération, approuvé à l’unanimité par les membres du conseil municipal.

## **8 – PRISE EN CHARGE DE FRAIS D’OBSÈQUES**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le 26 avril 2022 est décédé Monsieur ROULET Didier, né le 12 avril 1963 à Amiens (Somme), 4 allée de la Pépinière à Dury. Après enquête, aucune famille n’a été retrouvée.

La Commune est amenée à prendre en charge les frais d’obsèques pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L 2223-27 du CGCT).

Après délibération, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais d'obsèques de M. Didier ROULET pour un montant total de 3331.01 € TTC et 300 € de frais de concession.

## **9 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2023**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité des chances économiques a modifié les modalités d'octroi des dérogations à la règle du repos dominical dans les commerces de détail. Le Maire de la commune peut désormais octroyer des dérogations dans la limite de 12 dimanches par an maximum.

Il s'agit d'une dérogation collective qui doit impérativement profiter à la branche commerciale toute entière.

L'article L.3132-26 du Code du Travail prévoit que, lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

C'est pourquoi, le Conseil municipal

Vu le code des Collectivités territoriales,

Vu le code du Travail notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R. 3132-21,

Vu les avis des organisations intéressées,

Vu la délibération d'Amiens Métropole en date du 17 novembre 2023,

Délibère

Article 1 : un avis favorable aux demandes exprimées est émis pour l'ouverture de 8 dimanches sur l'année 2023 concernant les branches d'activités de commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles, soit :

- 15 janvier 2023
- 02 juillet 2023
- 26 novembre 2023
- 03 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

Article 2 : un avis favorable aux demandes exprimées est émis pour l'ouverture de 5 dimanches sur l'année 2023 concernant les branches d'activités de commerce d'automobiles et de motocycles correspondant aux actions commerciales des différents constructeurs, soit :

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

Article 3 : Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

## **10 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Une demande de subvention à hauteur de 2000 euros pour le Club de l'amitié est demandée en 2022.

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **11 – INFORMATIONS AMIENS MÉTROPOLE**

Prochain conseil le 15/12/2022. Messieurs Oste et Clavel ne reçoivent pas les mails concernant ces informations. Adresser les bonnes adresses mails à Amiens Métropole.

## **12 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Une subvention de 11664 euros va être versée prochainement par le département concernant le parking public face à la maison de santé à Dury.

- Dates à retenir des évènements de fin d'année :

- 27/11 : bourse aux jouets
- 3/12 : Spectacle jeune public « l'appel de la banquise »
- 4/12 : Rallye automobile
- 10/12 : soirée cabaret
- 11/12 : remise colis des Ainés
- 06/01 : Vœux du maire

- Sensibilisation des agents, école, périscolaire concernant économie d'énergie. 19 degrés demandé.

- Pour Noël, pas d'illuminations sur les candélabres. Les agents travaillent sur des décors en bois.

Début éclairage : 6/12 jusqu'au 6/1/2023.

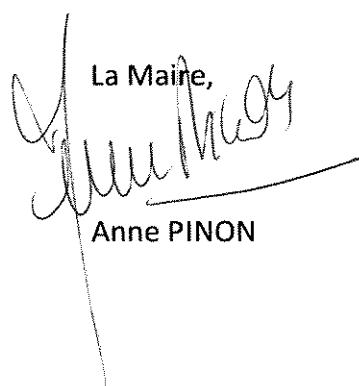
- Maison communale : très énergivore. A partir de 2023, plus de location aux extérieurs. Duriens : location à partir du printemps (15/3 au 15/10)

- Besoin de personnes volontaires pour aider à l'organisation de la bourse au jouet + cabaret à 9h le matin pour installation.

La séance est levée à 20h07

La secrétaire de séance,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET

  
La Maire,  
Anne PINON

